



Coordination Nationale des Maîtres  
de l'Enseignement Privé

**Votez C.N.M.E.P. votez PARITÉ**

Élections à la  
**C.C.M.M.E.P.**

Comité Consultatif Ministériel des Maîtres  
de l'Enseignement Privé sous contrat

Vote internet

du **29 novembre** au  
**6 décembre 2018**

**Qui sommes-nous ?**

**Un syndicat professionnel indépendant**

Créé par un **groupe d'enseignants** il y a **16 ans** pour obtenir la parité entre les enseignants du privé sous contrat avec l'état (agents publics) et les enseignants du public.

**Uniquement composé d'enseignants** de tous âges, toutes régions et de tous établissements donc **proches de vos réelles préoccupations.**

La Coordination est à l'initiative de la loi **Censi votée en 2005** qui nous a donné :

- Un statut de droit public
- Le même régime de sécurité sociale que les fonctionnaires
- La création de la Retraite Additionnelle

Depuis, la **C.N.M.E.P.** multiplie les actions auprès des parlementaires pour retrouver les 10% prévus en 2020 par la loi et rabaissés injustement par décret en 2013.

**Nos objectifs :**

- Garantie de l'emploi et maintien du traitement en cas de perte d'emploi comme pour nos collègues du public
- Contrat de 18 heures et non 9 heures dès le moment où les enseignants ont réussi un concours national
- Des solutions pour toutes les situations de précarité : CDD, CDI, HSA au lieu d'heures poste, temps partiels subis
- Égalité réelle des retraites entre enseignants de droit public et enseignants fonctionnaires

## **Pourquoi voter pour nous ?**

**Nous sommes, depuis 2005 « agents publics » et nous réclamons à ce titre l'application réelle et complète de la parité.**

**Les élections sont l'occasion de faire bouger les choses, elles ne se reproduisent que tous les 4 ans.**

**Votez pour une autre forme de représentation professionnelle  
totalement indépendante**



**Au scrutin National ma  
priorité c'est la parité,  
je vote CNMEP**

